

PROCÈS-VERBAL DE LA TRENTE-TROISIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU  
DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2025-2026 TENUE DU 27 AU 31 MARS 2026 DE FAÇON VIRTUELLE  
PAR VOTE ÉLECTRONIQUE

---

Sont présents :

- M. le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau
- M<sup>e</sup> Caroline Gagnon, vice-présidente
- M<sup>e</sup> Régis Boisvert
- M<sup>e</sup> Extra Junior Laguerre
- M<sup>e</sup> Mylène Lemieux-Ayotte
- M<sup>e</sup> Ada Wittenberger
- M<sup>e</sup> Gabriel Dumais
- M<sup>e</sup> Maxime Bernatchez
- M<sup>e</sup> Isabelle Gagnon
- M<sup>e</sup> Simon Tremblay
- M. Gérald Belley
- M. Martin Drapeau
- M<sup>me</sup> Lucie Granger
- M<sup>me</sup> Nancy Potvin

Sont absents :

- M<sup>e</sup> Rémi Bourget, vice-président
- M<sup>e</sup> Élisabeth Jutras

Secrétaire de la séance :

- M<sup>e</sup> Sylvie Champagne
- 

**1. MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DU COMITÉ SUR LA CAPACITÉ D'EXERCER  
LA PROFESSION**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec la recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 27 mars 2026 préparé par M<sup>e</sup> Sylvie  
Champagne, secrétaire de l'Ordre;**

**CONSIDÉRANT** la résolution 4.1 du Conseil d'administration du 17 novembre 2022 établissant le fonctionnement du Comité sur la capacité d'exercer la profession;

**CONSIDÉRANT** certaines contraintes reliées à la fixation des auditions et des demandes fréquentes de remises pour le Comité sur la capacité d'exercer la profession;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'agir avec célérité dans les dossiers soumis au Comité sur la capacité d'exercer la profession;

**DE MODIFIER** le mode de fonctionnement du Comité comme suit :

- Tous les autres administrateurs du Conseil d'administration non-membres du Comité agissent comme substitut, lorsque nécessaire.

Le Président,

La Secrétaire,

---

Marcel-Olivier Nadeau  
Bâtonnier du Québec

---

Sylvie Champagne  
Secrétaire de l'Ordre